



Royaume-Uni

Plus ancienne assemblée parlementaire, la Chambre des communes a "inventé" le parlementarisme, ajoutant au fil des siècles à son pouvoir de voter l'impôt ou de mettre en cause la responsabilité individuelle des ministres, celui d'apporter ou de retirer sa confiance à l'exécutif. Son œuvre en matière de protection des droits de l'individu est également considérable : à travers des textes tels que le "bill of rights" ou "l'habeas corpus", elle a ouvert la voie aux déclarations universelles de protection des droits de l'homme.

659 membres

18,3%  
de femmes



Principales  
formations politiques

- > Parti travailliste > 418
- > Parti conservateur > 165
- > Démocrates libéraux > 46
- > Parti unioniste de l'Ulster > 10
- > Parti national écossais > 6

Présidente :  
Mme Betty Boothroyd

[www.parliament.uk](http://www.parliament.uk)

# Argent public : contrôler réellement pour dépenser mieux et prélever moins



Application  
de la loi fiscale :  
légère dégradation

Pour la dixième année consécutive, la commission des finances a dressé un tableau de l'application de la loi fiscale (rapport n°1783). Au total, sur 166 dispositions, un tiers demeurent non effectives. 1999 enregistre donc une légère dégradation puisque cette proportion n'atteignait qu'un quart en 1998.

Cependant, comme l'a souligné M. Didier Migaud, rapporteur général de la commission des finances, il faut distinguer parmi ces dysfonctionnements ceux dus à de réelles difficultés d'application et ceux imputables à une certaine liberté prise par l'administration fiscale qui, globalement, applique loyalement les décisions législatives.

1999 :  
les députés peuvent  
compter sur l'INSEE

Depuis cette année, l'Assemblée nationale accueille dans ses murs une mission de l'INSEE. Objectif : offrir aux députés un accès permanent à l'ensemble des données statistiques, économiques et sociales, indispensables à l'élaboration et au suivi des lois ainsi qu'à la réflexion politique. La mission, qui bénéficiera de liaisons électroniques directes avec les banques de données de l'INSEE, compte un inspecteur général de l'Institut, chef de la mission et un statisticien.  
(01 40 63 85 34 ou 01 40 63 88 82)

CONTRÔLER L'EFFICACITÉ ET LA JUSTESSE DE L'UTILISATION DES DÉPENSES VOTÉES CHAQUE ANNÉE EST L'UNE DES MISSIONS DE TOUJOURS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE. C'EST LE MOYEN LÉGITIME POUR LE PEUPLE REPRÉSENTÉ DE DEMANDER DES COMPTES À SES GOUVERNANTS. EN 1999, LES CONCLUSIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR "L'EFFICACITÉ DE LA DÉPENSE PUBLIQUE ET LE CONTRÔLE PARLEMENTAIRE", CRÉÉ À L'AUTOMNE 1998, ONT PERMIS DE REDONNER CHAIR À CES PRINCIPES INSCRITS DANS LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN, ET D'INSTAURER UNE NOUVELLE CULTURE BUDGÉTAIRE, TANT POUR LE PARLEMENT QUE POUR LE GOUVERNEMENT.



MM. Augustin Bonrepaux et Philippe Auberger, co-présidents de la Mission et M. Didier Migaud, rapporteur général de la commission des finances, en présence de M. Laurent Fabius.

> Contrôle direct,  
débats publics

Les conclusions - mise en lumière des dérives de la politique autoroutière, appel à une remise en ordre de la formation professionnelle, propositions pour un redéploiement des effectifs de police - ne font pas seulement autorité par leur pertinence. Co-présidée par un membre de la majorité, M. Augustin Bonrepaux, président de la commission des finances et un représentant de l'opposition, en 1999, M. Philippe Auberger (RPR), disposant d'une capacité à auditionner directement les fonctionnaires responsables, la MEC peut agir dans un esprit d'intérêt général, dégagé des contingences partisans, ce qui assure à ses travaux un impact inédit. L'examen du projet de loi de finances 2000 en a offert une première illustration : le gouvernement comme la commission des finances ont, sur plusieurs points, infléchi leurs projets initiaux afin de tenir compte des conclusions émises par la mission.

Article XIV et XV de la déclaration  
des droits de l'Homme et des Citoyens

Art. XIV "Tous les Citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes ou par leur Représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée".  
Art. XV "La Société à le droit de demander compte à tout Agent public de son administration".

> Les politiques publiques  
au crible de la MEC

Insistant sur l'urgence de solutions innovantes, le Président de l'Assemblée avait souhaité un groupe de travail sans esprit partisan et faisant l'appel le plus large à l'avis de personnalités extérieures. Les conclusions rendues en janvier 1999 portent la marque de la liberté d'esprit qui a dominé les travaux du groupe. Principale recommandation : restaurer au profit du Parlement, à place égale avec le traditionnel pouvoir d'autoriser la dépense publique, une véritable capacité à contrôler celle-ci et à en évaluer l'efficacité.

Deux initiatives ont été suggérées par le groupe de travail, initiatives mises en œuvre par l'Assemblée dès le printemps 1999.

La première vise à donner à l'Assemblée les moyens de "passer au crible" des politiques publiques déterminées. C'est à cette fin qu'a été créée en février 1999, au sein de la commission des finances, la "mission d'évaluation et de contrôle" (MEC). Avec le concours actif de la Cour des comptes, la nouvelle mission a inauguré ses travaux en enquêtant sur l'utilisation des fonds publics dans quatre grands secteurs de la vie nationale : la formation professionnelle, les aides publiques à l'emploi, la gestion des effectifs de la police nationale et la politique autoroutière (rapport n°1781).



Deuxième initiative : le rééquilibrage, lors de l'examen de la loi de finances, entre les travaux conduits en commission et le débat en séance publique. L'objectif est ici double : d'une part, donner aux débats en commission, par l'élargissement du nombre d'intervenants et une publicité accrue, toute l'ampleur qu'ils méritent. D'autre part, rendre à la séance publique sa dimension politique dans un temps resserré. Conduite à titre expérimental sur cinq ministères (justice, défense, affaires étrangères,

logement, jeunesse et sports), cette procédure devrait être étendue. L'an 2000 pourrait d'ailleurs voir d'autres innovations suggérées par le groupe de travail mises en œuvre, comme la réforme de l'ordonnance de 1959 sur les lois de finances.



M. Pierre Joxe, Premier président de la Cour des comptes, a apporté son soutien actif aux travaux de la MEC.